



Hervé Chérubini

Maire de Saint-Rémy-de-Provence,
Vice-président du Conseil général
des Bouches-du-Rhône

Un budget ambitieux, responsable et solidaire

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité.

Il est difficile de bâtir un budget maîtrisé et équilibré dans un contexte économique et social national aussi dégradé pour les collectivités et pour les Français. C'est pourtant notre ambition aujourd'hui. Ce budget est ambitieux parce qu'il traduit notre volonté de poursuivre le développement de Saint-Rémy-de-Provence : nous continuons à équiper la ville pour répondre aux demandes des habitants, stimuler le secteur économique et embellir encore notre cadre de vie. Ce budget est responsable parce que nous sommes comptables des deniers publics. Afin de poursuivre nos investissements, nous maîtrisons nos dépenses et notre endettement, et nous mobilisons des subventions assez exceptionnelles des collectivités, notamment du Conseil général. Ce budget est solidaire, enfin, parce qu'avec lui nous voulons permettre à chacun de se sentir bien dans sa ville. La mise en œuvre de mesures sociales en faveur des familles à revenus modestes constitue l'une de nos priorités.

Ce budget est celui d'un investissement en plein essor, mais ancré dans la réalité. En conjuguant rigueur et dynamisme, nous accomplissons la mission noble et exigeante que les électeurs nous ont confiée, celle d'œuvrer au développement harmonieux de notre ville.

Hervé Chérubini

27 millions d'euros consacrés à Saint-Rémy

Dépenses

► Stabilisation des dépenses de fonctionnement

13.524.177 € pour assurer le bon fonctionnement des services publics locaux

Les dépenses générales du budget de fonctionnement sont maîtrisées, la progression de la masse salariale contenue et les fournitures gérées avec rigueur.

► Un investissement en forte augmentation

14.060.898 € consacrés à des projets d'avenir pour les Saint-Rémois

La ville de Saint-Rémy-de-Provence achèvera les travaux engagés depuis 2005 et entamera de nouveaux chantiers en 2007 (voir p. 3).

Recettes

Stabilité des taux d'imposition

Pour la troisième année consécutive, nous maintenons le taux des taxes locales inchangé.

Recours modéré à l'emprunt

Nous gardons le cap du désendettement de la commune.

Quasi-stabilité des participations de l'État

Nous parvenons à augmenter le budget de façon significative bien que les différentes dotations de l'État compensent à peine l'inflation.

Forte hausse des subventions

Les projets d'investissement sont financés par des subventions en très forte augmentation des collectivités locales, et plus particulièrement du Conseil général (près de 9 millions d'euros dans le Contrat départemental de développement 2006-2008).

Des équilibres financiers retrouvés en 2005-2006

Un autofinancement en hausse

Chaque année, la ville a la possibilité d'affecter une partie des excédents de fonctionnement à la section investissement. Une gestion rigoureuse de la collectivité au quotidien permet donc de dégager des moyens financiers pour le développement de la ville. La municipalité a doublé la capacité d'autofinancement en 2005-2006, par rapport aux années 2001 à 2004.

... permet des investissements exceptionnels...

Ces marges financières permettent de consacrer le maximum de moyens aux investissements nécessaires à notre ville et à ses habitants.

En 2005 et 2006, les investissements étaient en augmentation de 50% par rapport aux années précédentes (4,2 millions d'euros annuels, au lieu de 2,9 millions). Ils seront encore plus importants en 2007.

... et pourtant, l'endettement diminue.

La municipalité s'est attachée à réduire l'endettement de la ville, en renégociant la dette et surtout, en remboursant davantage qu'elle n'emprunte. Fin 2006, le montant de la dette s'élevait à 13,1 millions d'euros, alors qu'elle était de 15,3 millions à la fin de l'année 2004. À la fin du mandat, nous aurons remboursé 10% du stock de la dette.

La fiscalité est stable...

L'équipe municipale avait garanti qu'elle n'augmenterait pas les impôts. Elle tient ses engagements. Alors que la pression fiscale avait augmenté de près de 30% entre 2001 et 2003, nous maintenons encore en 2007 les taux de 2004.

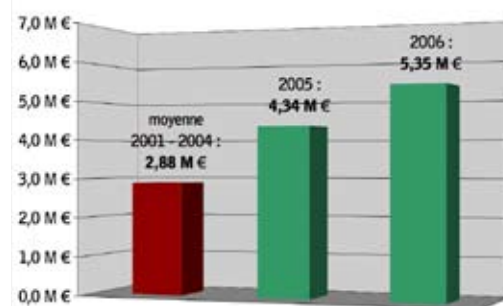
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est également reconduit (9,59 %).

... et le patrimoine communal préservé.

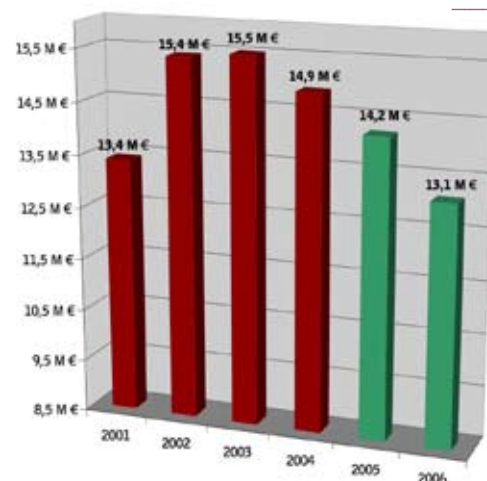
L'actuelle municipalité a conservé tous les actifs de la ville. Mieux : son patrimoine augmente du fait d'acquisitions immobilières et foncières.

Pour mémoire, la municipalité précédente avait notamment financé ses actions par la vente d'un terrain, de la maison des associations, de la colonie de vacances Saint-Firmin en 2003, et du camping du Mas Nicolas en 2004. Ces ventes ont privé la ville de plus de 100.000 euros de recettes annuelles.

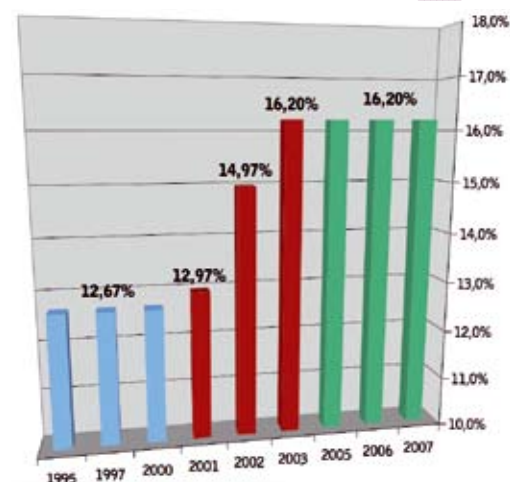
Des investissements exceptionnels



Diminution de l'endettement en 2005 et 2006



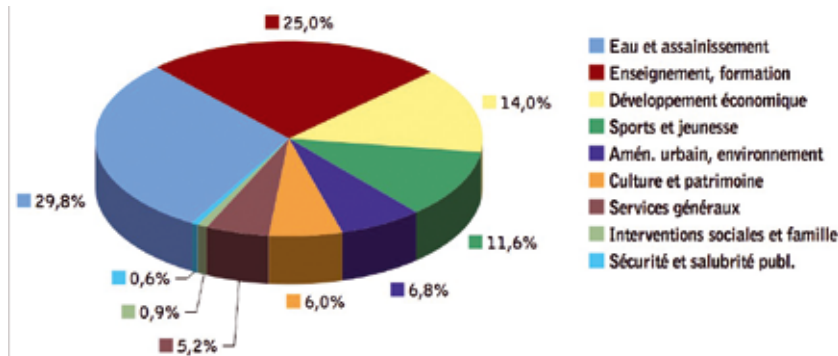
Évolution de la taxe d'habitation



Des programmes ambitieux pour construire l'avenir

De nombreux projets initiés dès notre élection sont aujourd'hui en cours de réalisation. C'est pourquoi les sommes consacrées à l'investissement dans le budget 2007 ont été fortement augmentées.

Répartition des projets financés par la ville en 2007
(budget primitif et budgets annexes)



Un des éléments majeurs de ce budget est l'achèvement de l'ambitieux programme de rénovation de l'école de la République. Parallèlement, la ville poursuit les travaux sur les équipements communaux (voirie et bâtiments), la bonification des équipements sportifs, la restauration de nos monuments historiques, tout en modernisant le service public, en sécurisant la ville et en préservant notre environnement.

Adapter et améliorer le service public

- Acquisition de petits équipements, d'ordinateurs et de logiciels, de matériel pour les services techniques et renouvellement de véhicules de service : 350.000 €

Rénover les équipements communaux

Bâtiments

- Aménagement de la mairie (travaux d'accessibilité, rénovation de la salle d'honneur) : 175.000 €
- Travaux de réparation du dispensaire : 31.000 €

Voirie

- Programme global voirie rurale et urbaine : 951.700 €
- Travaux rue du 8 mai : 80.000 €

Réhabiliter les bâtiments dédiés à l'enfance

Programmes majeurs

- Rénovation de l'école de la République et aménagement du parvis rue Cyprien Gauthier : 3.957.500 €
- Études techniques pour l'extension de la crèche : 50.000 €

Entretien des équipements

- Écoles de l'Argelier, Marie Mauron et Mas du Nicolas, jeux du square Verdun : 154.500 €

Restaurer et mettre en valeur le patrimoine

Restauration des monuments historiques

- Antiques : 875.000 €
- Église Saint-Martin : 207.900 €

Autres projets

- Étude d'aménagement des arènes Barnier, subventions aux propriétaires pour la restauration des façades, Christ de la place de la République : 100.000 €

Moderniser les équipements sportifs

Programmes majeurs

- Bonification des stades : 1.550.000 €
- Aménagement d'un skate-park : 250.000 €

Entretien des équipements

- COSEC, stade de la Petite Crau, piscine, toril des arènes Coinon, horse-ball : 137.300 €

Améliorer notre environnement

- Travaux d'entretien de la forêt communale, plantation d'arbres, achat de nouveaux conteneurs à déchets, étude de la viabilisation de l'ancienne décharge : 297.000 €

Sécuriser la ville

Travaux exceptionnels

- Aménagement de la plate-forme de la nouvelle gendarmerie : 173.000 €
- Travaux de restructuration des futurs locaux de la police municipale : 90.000 €
- Étude du schéma directeur d'assainissement pluvial (60.000 €) et ASA Réal (42.000 €)

Nous nous attachons également à préparer l'avenir en menant des études pour de futurs projets et en réalisant des acquisitions foncières, afin de créer notamment du logement accessible à chacun.

Préparer l'avenir

- Extension des réseaux d'eau potable (les Jardins et la Galine) : 2.934.700 €
- Achèvement de la nouvelle station d'épuration : 1.481.725 €
- Aménagement du parc d'activités de la Massane et aménagements finaux de la ZA de la Gare : 2.077.284 €
- Acquisition foncière : 1.908.550 € (logements / équipement pour les fêtes et les spectacles)
- Étude pour la création d'un équipement pour les fêtes et les spectacles : 32.800 €

Liste non exhaustive des projets programmés pour 2007.

Ces investissements sont couverts en majeure partie par les subventions obtenues de nos partenaires, en particulier du Conseil général.

Au service des Saint-Rémois au quotidien

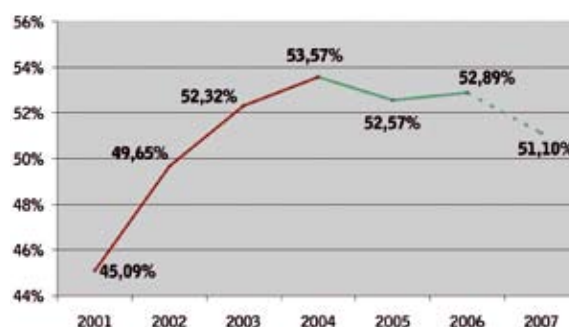
Principal poste des dépenses de fonctionnement, la masse salariale reste maîtrisée en 2007. Elle augmentera de 3,81% hors événements exceptionnels (recensement, élections), alors qu'au niveau national la masse salariale des collectivités locales a augmenté de 4,7% en 2006.

La moitié des dépenses de fonctionnement concerne les ressources humaines, c'est-à-dire la rémunération des agents des services publics œuvrant au quotidien pour les Saint-Rémois :

- services généraux : accueil, état-civil/élections, urbanisme, bureau d'étude, comptabilité, ressources humaines, secrétariat général...
- sports et jeunesse : agents chargés de l'accueil et de l'entretien des équipements sportifs, animateurs et éducateurs,

- services techniques : entretien des bâtiments, collecte des déchets, entretien de la voirie, festivités,
- enfance : crèche, personnel des écoles (accueil et restauration),
- culture : musée, bibliothèque,
- sécurité : policiers municipaux.

Part des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement



Un soutien aux associations conforté

Nous renforçons l'effort de la ville en faveur des associations : celles-ci bénéficieront cette année de 850.000 euros de subventions, soit une augmentation de 40% par rapport à 2004.

L'action de plus de 100 associations est ainsi soutenue, afin de couvrir au mieux tous les champs de la vie associative. Particulièrement attentifs à la qualité des projets présentés, nous nous sommes attachés à apporter l'appui de la commune à des projets structurants qui participent au rayonnement de la ville.

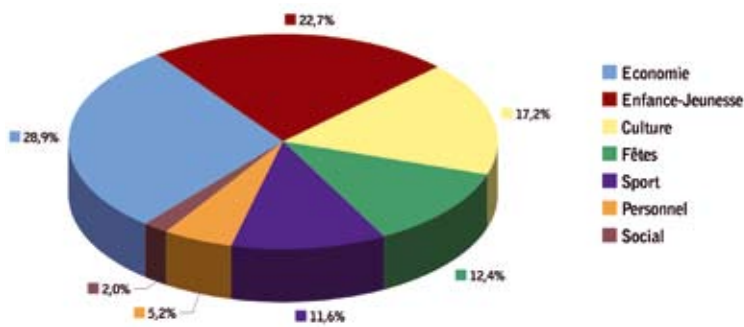
Cet accompagnement financier s'accompagne de mesures favorisant une meilleure gestion.

Nous avons rationalisé les aides pour rendre

plus lisible l'action municipale. Nous remettons également à jour les conventions d'occupation des locaux municipaux, pour gérer précisément les aides en nature.

Pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros, nous mettons en place les obligations légales relatives à la bonne gestion de l'argent public. Désormais, ces associations signent une convention d'objectifs avec la mairie et doivent recourir à un commissaire aux comptes.

Répartition des subventions aux associations



la lettre du Maire

Direction de la publication : Hervé Chérubini
 Coordination : Martine Lagrange-Chevalier
 Rédaction et graphiques : Carole Just, Sébastien Hostaléry
 Conception : sur le pont ! communication
 Impression : Imprimerie Lacroix
 Dépôt légal : en cours

Saint-Rémy